

## COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE \_\_\_\_\_

### ASSIGNATION À PRODUIRE UN TESTAMENT OU UN ÉLÉMENT D'ACTIF

Destinataire :

Il appert de l'affidavit de \_\_\_\_\_ fait sous serment le  
\_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ que le document testamentaire signé par  
\_\_\_\_\_, domicilié de son vivant à \_\_\_\_\_, qui est décédé  
le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_, ou tout élément d'actif pourrait être en votre  
possession ou en votre puissance.

Ordre vous est donné d'apporter à la Cour suprême du Yukon, Palais de justice,  
2134, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6, et de laisser au greffier tout  
document testamentaire signé par \_\_\_\_\_ ou de me délivrer tout  
élément d'actif qui est en votre possession ou en votre puissance à l'adresse  
pour délivrance figurant ci-dessous, dans les 14 jours de la signification de la  
présente assignation.

Si aucun document testamentaire ou autre élément d'actif n'est en votre  
possession ou en votre puissance, vous devez, dans le même délai, déposer à la  
Cour suprême du Yukon un affidavit attestant ce fait et énonçant ce que vous  
savez du document testamentaire, le cas échéant, signé par le défunt  
\_\_\_\_\_ ou de tout élément d'actif.

Fait le \_\_\_\_\_

Personne délivrant l'assignation  
[ou son avocat]

ADRESSE POUR DÉLIVRANCE de la personne délivrant l'assignation :  
**(Obligatoire)** : adresse domiciliaire ou professionnelle **ET** adresse postale au  
Yukon)

#### Facultatif

Numéro de télécopieur pour délivrance :

Adresse de courriel :

Téléphone :